

ELOQUENCE CAPITALISATION

CE MÉMO EST MIS À VOTRE DISPOSITION POUR REPRENDRE DE FAÇON SIMPLE ET TRANSPARENTE LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE CE CONTRAT.

L'ESSENTIEL

Eloquence Capitalisation est un contrat de capitalisation multisupports assuré par Predica (filiale d'assurance vie de Crédit Agricole Assurances), qui met à votre disposition une large gamme de supports d'investissement.

CONTRAT INDIVIDUEL	Eloquence Capitalisation est un contrat individuel de capitalisation souscrit auprès de Predica et régi par le Code des assurances. Vous êtes souscripteur du contrat.
VERSEMENTS	Il est accessible dès 10 000 € minimum. Vous avez la possibilité de mettre en place des versements réguliers à partir de 100 € par mois (que vous pouvez interrompre et reprendre à tout moment) ou des versements libres avec un minimum de 1 500 €.
SUPPORTS D'INVESTISSEMENT	Ils peuvent être répartis entre : • le support en "euros" : Ce support offre chaque année une participation aux bénéfices versée au 31 décembre, qui est définitivement acquise et permet une valorisation progressive de votre investissement hors frais de gestion du contrat de capitalisation. • les supports en "unités de compte" : ils sont représentatifs de supports financiers comportant un risque de perte en capital, susceptibles d'évoluer à la hausse ou à la baisse en fonction des fluctuations des marchés financiers. L'assureur s'engage uniquement sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Les versements peuvent être investis principalement sur des OPC (SICAV, FCP...) investis sur différentes classes d'actifs (actions, obligations, immobiliers, monétaires) et zones géographiques (Europe, États-Unis...) ainsi que sur des fonds structurés.
MODALITÉS DE RACHAT	Un rachat partiel (d'un montant minimum de 1 500 € avec un capital minimum restant sur le contrat après rachat de 5 000 €) ou total du capital constitué peut être effectué à tout moment. Les sommes sont versées dans un délai d'un mois. Seuls les produits (intérêts ou plus-values) sont soumis aux prélèvements sociaux et à l'impôt sur le revenu (selon la réglementation en vigueur).
FRAIS	- Frais à l'entrée et sur versements : 4 % maximum lors de la souscription et lors de chaque versement. - Frais de gestion sur les supports en "unités de compte" : 0,96 % par an. - Frais de gestion sur le support en "euros" : 0,80 % par an si la somme des versements est inférieure ou égale à 99 999,99 €, 0,60 % par an si la somme des versements est comprise entre 100 000 € et 249 999,99 € et 0,50 % par an si la somme des versements est supérieure ou égale à 250 000 €. - Frais d'arbitrage : 0,50 % maximum du montant arbitré (0% à l'occasion des arbitrages réalisés dans le cadre des options de gestion financière).
ARBITRAGE	La répartition du capital entre les supports d'investissement de votre contrat peut être modifiée dans les conditions prévues au contrat. Le montant d'arbitrage est au minimum de 1 500 €.
OPTIONS DE GESTION FINANCIÈRES	Trois options de gestion financière vous sont proposées, selon vos objectifs : • Le Stop loss relatif : pour limiter les moins-values éventuellement constatées sur un support grâce à un arbitrage automatique du capital constitué sur celui-ci vers un support plus sécuritaire. Cette option vous épargne un suivi constant de l'évolution du support sélectionné. • L'Investissement progressif : pour diversifier progressivement votre investissement grâce à un arbitrage automatique de supports sécuritaires vers des supports financiers présentant un plus fort potentiel de performance (en contrepartie d'un risque plus élevé de perte en capital). • La Sécurisation de la plus-value : pour arbitrer automatiquement la plus-value éventuelle d'un ou de plusieurs support(s) dynamique(s) vers un support sécuritaire dès lors que le seuil de performance que vous avez fixé est atteint.
DURÉE DU CONTRAT	La durée initiale est de 20 ans à compter de la date d'effet. Au terme des 20 ans, vous pouvez demander expressément la prorogation de celui-ci pour une durée de 10 ans.

BON À SAVOIR

À VOTRE DÉCÈS	En tant que contrat de capitalisation, Éloquence Capitalisation entre dans votre actif successoral et sera soumis à la fiscalité relative aux successions. Vos héritiers ont le choix entre garder ce contrat ou le racheter, tout en conservant l'antériorité fiscale s'ils décident de le garder.
----------------------	---

Retrouvez l'ensemble des caractéristiques du contrat dans ses conditions générales valant Notice d'Information. Le document d'informations clés du contrat et les informations sur ses options d'investissement sont disponibles sur le site <http://www.predica.com/priips/credit-agricole>.

VOUS AVEZ LE DROIT DE CHANGER D'AVIS

Délai de renonciation de 30 jours (article L132-5-1 du Code des assurances)

Conformément à la réglementation, vous avez la possibilité de renoncer à votre adhésion dans un délai de 30 jours calendaires révolus à compter de la conclusion de votre adhésion.



AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ



BANQUE PRIVÉE

PREDICA, Compagnie d'Assurances de Personnes, filiale de Crédit Agricole Assurances. Entreprise régie par le Code des Assurances - S.A. au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 € - Siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard, 75015 Paris - 334 028 123 RCS Paris.

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE CENTRE FRANCE, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit – Siège social situé 1 Avenue de la Libération - 63 045 CLERMONT-FERRAND CEDEX 9. – SIREN 445 200 488 – RCS Clermont-Ferrand - Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 023 162. Découvrez notre politique de protection des données personnelles sur notre site internet www.credit-agricole.fr/ca-centrefrance ou en agences. Document non contractuel à caractère publicitaire - Informations valables au 17/01/2023, susceptibles d'évolutions.